

Colombes, le 8/07/2010

L'auto-entrepreneur et sa responsabilité : quelles assurances ?

La Fédération des Auto-Entrepreneurs et Aon signent un partenariat pour proposer une assurance de responsabilité civile professionnelle et une protection juridique sur mesure

La Fédération des Auto-Entrepreneurs et Aon, n°1 mondial du courtage d'assurance et du conseil en gestion des risques, s'associent pour proposer une assurance de responsabilité civile professionnelle et une protection juridique spécialement conçues pour couvrir l'activité auto-entrepreneuriale.

500.000 auto-entrepreneurs en 18 mois ! Cette véritable explosion des chiffres et l'envie d'entreprendre des Français est signe d'un regain d'activité. Mais la mise en place d'une nouvelle activité dans le cadre de ce nouveau régime n'est pas sans risque. L'auto-entrepreneur doit en effet faire face à une difficulté de taille : la responsabilité illimitée pour les dettes professionnelles.

"À la suite d'une erreur, l'auto-entrepreneur peut être mis en cause par un client. Ceci peut entraîner de graves conséquences pécuniaires pouvant aller jusqu'à mettre en péril la survie de son entreprise. La souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée devient donc primordiale", souligne Philippe Comment, responsable du développement d'Aon Professions.

« Si aucune obligation d'assurance n'est imposée légalement, il appartient à chaque auto-entrepreneur de respecter les obligations qui s'imposent à son activité en garantissant, notamment, sa responsabilité civile professionnelle. C'est pourquoi la FEDAE a décidé d'accompagner mieux encore les auto-entrepreneurs en leur proposant une couverture adaptée de leurs risques, grâce aux services proposés par Aon », explique Grégoire Leclercq, Président de la Fédération des auto-entrepreneurs.

Dans ce contexte, la FEDAE et Aon, fort de son expérience en responsabilité civile professionnelle et protection juridique, ont créé deux produits d'assurance complets proposés sous forme de contrat groupe aux membres adhérents :

- **Contrat de protection juridique** distincte de l'assurance défense-recours prévue par le contrat de responsabilité civile professionnelle. Cette garantie permet d'assurer au client une protection pénale ainsi qu'une protection des biens mobiliers et des services à usage professionnel.
La garantie vise la prise en charge des frais de procédure ainsi que la fourniture des services découlant de la couverture d'assurance en cas de différends ou de litiges opposant l'assuré à un tiers, en vue de représenter ou défendre l'assuré dans une procédure pénale.
- **Contrat d'assurance au titre** de la responsabilité civile professionnelle de l'auto-entrepreneur.
Cette assurance garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir vis-à-vis de tiers, y compris ses clients, en raison des négligences et fautes commises par lui, ses collaborateurs ou ses préposés.
Ce contrat garantit les conséquences immatérielles des dommages les plus fréquents dans le domaine de l'auto-entreprenariat, soit les atteintes aux droits d'auteur et droits voisins, la diffamation ou atteinte à la vie privée ainsi que les atteintes aux secrets commerciaux.

News from Aon

Page 2 of 2

En effet, 40 % des auto-entrepreneurs exercent une activité de conseil au sein de laquelle le contour des règles professionnelles reste vague et où il est donc très facile d'être mis en cause par un tiers ou un client.

A propos d'Aon France

Aon France, (www.aon.fr) un des leaders de l'Hexagone en conseil et courtage d'assurance et de réassurance, a généré, en 2009, un chiffre d'affaires de 290 millions d'euros et compte 1200 collaborateurs.

Aon France regroupe les activités suivantes :

- ◆ Conseil et courtage en assurances, Aon Risk Services
- ◆ Conseil en protection sociale, Aon Consulting
- ◆ Conseil et courtage en réassurances, Aon Benfield
- ◆ Conseil en gestion des risques, Aon Global Risk Consulting
- ◆ Conseil financier d'entreprise, Accuracy

A propos de la Fédération des Auto-Entrepreneurs

La Fédération des Auto-Entrepreneurs est une association loi 1901 bénéficiant d'une représentativité nationale. Elle a pour objectif d'accompagner de façon personnalisée les créateurs.

Présente auprès des auto-entrepreneurs depuis janvier 2009, la FEDAE poursuit plusieurs ambitions, en aidant les auto-entrepreneurs dans la création de leur activité, en répondant à leurs questions, en les mettant en relation les uns avec les autres et en les orientant vers des clients et partenaires potentiels.

En participant aussi à la promotion du régime et à son évolution, elle crée des formations adaptées et fait valoir le professionnalisme des auto-entrepreneurs par le biais d'une charte déontologique.

Informier, former, proposer des missions et disposer d'outils pour les auto-entrepreneurs constituent ses missions principales.

Contacts Presse

Aon France

Anne de Fleurieu
Responsable Relations Presse
Tel : 01 58 75 60 71
Anne_De_Fleurieu@aon.fr

FEDAE

Grégoire Leclercq
Président
06 64 26 60 72
www.federation-auto-entrepreneur.fr
contact@fedae.fr

This press release contains certain statements related to future results, or states our intentions, beliefs and expectations or predictions for the future which are forward-looking statements as that term is defined in the Private Securities Litigation Reform Act of 1995. These forward-looking statements are subject to certain risks and uncertainties that could cause actual results to differ materially from either historical or anticipated results depending on a variety of factors. Potential factors that could impact results include: general economic conditions in different countries in which we do business around the world, changes in global equity and fixed income markets that could affect the return on invested assets, fluctuations in exchange and interest rates that could influence revenue and expense, rating agency actions that could affect our ability to borrow funds, funding of our various pension plans, changes in the competitive environment, our ability to implement restructuring initiatives and other initiatives intended to yield cost savings, our ability to successfully execute strategic options for our Combined Insurance subsidiary, the impact of current, pending and future regulatory and legislative actions that affect our ability to market and sell, and be reimbursed at current levels for, our Sterling subsidiary's Medicare Advantage health plans, changes in commercial property and casualty markets and commercial premium rates that could impact revenues, changes in revenues and earnings due to the elimination of contingent commissions, other uncertainties surrounding a new compensation model, the impact of investigations brought by state attorneys general, state insurance regulators, federal prosecutors, and federal regulators, the impact of class actions and individual lawsuits including client class actions, securities class actions, derivative actions, ERISA class actions, the impact of the analysis of practices relating to stock options, the cost of resolution of other contingent liabilities and loss contingencies, and the difference in ultimate paid claims in our underwriting companies from actuarial estimates. Further information concerning the Company and its business, including factors that potentially could materially affect the Company's financial results, is contained in the Company's filings with the Securities and Exchange Commission.